

Tableaux nombres de représentants aux AG de comité et de ligue

Tableaux
 adoption :
 entrée en vigueur : 04 mars 2024
 validité : permanente
 secteur : **Administratif**
 remplace : Chapitre 01.01.A01-2024/1
 nombre de pages : 2

5 grammes de plumes, des tonnes d'émotion

Les tableaux ci-dessous présentent les données calculées en fonction du nombre de licenciés dans l'association pour les représentants des clubs aux assemblées générales des comités (articles 4.2.2 et 4.2.5 du règlement intérieur) et du nombre de licenciés dans le comité pour les représentants des comités aux assemblées générales des ligues (articles 3.2.2 et 3.2.6 du règlement intérieur).

1. NOMBRE DE REPRESENTANTS ET DE VOIX DES CLUBS AUX ASSEMBLEES GENERALES DES COMITES

Selon les articles 4.2.2 et 4.2.5 du règlement intérieur.

nombre de licences dans l'association		nombre de représentants de l'association	nombre de voix de l'association	Nombre de bulletins "1 voix"	Nombre de bulletins "2 voix"
de	à				
1	9	1	0		
10	50	1	1	1x1	
51	100	2	2	2x1	
101	200	3	3	3x1	
201	300	3	4	2x1	1x2
301	400	4	5	3x1	1x2
401	500	4	6	2x1	2x2
501	600	5	7	3x1	2x2
601	700	5	8	2x1	3x2
701	800	5	9	1x1	4x2
801	900	5	10		5x2
901	1000	6	11	1x1	5x2